# Fiche de renseignements sur la vérification sur place de l'ASFC

La vérification sur place est axée sur toutes les importations ou une marchandise ou une question particulière ayant trait aux transactions d'importation d'un client sur une période donnée. Appuyé par un solide programme d'assistance à la clientèle, ce processus de vérification facilitera l'accès à l'information sur l'importation et l'exportation et permettra d'établir une relation positive entre le client et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Les vérifications sur place permettent d'examiner les registres d'un client dans ses locaux, d'extraire et de confirmer l'information nécessaire à la vérification de l'observation et de fournir au client des réponses en temps opportun à toutes ses questions ou préoccupations relatives au processus.

- Vous trouverez sur le site Web de l'ASFC une mine d'information sur les programmes et procédures de l'ASFC au http://www.cbsa.gc.ca/menu-fra.html.

**Partenariat entre Statistique Canada et l'ASFC**

Des données commerciales de grande qualité sont indispensables à la prise de décisions d'affaires éclairées et à des politiques gouvernementales efficaces. Comme le droit commercial et les ententes deviennent de plus en plus complexes, la nécessité de disposer de données commerciales de grande qualité est encore plus importante étant donné que le droit commercial et les ententes du même type deviennent plus complexes. Statistique Canada (SC) est le seul fournisseur de statistiques commerciales internationales au Canada. Les statistiques commerciales sur les marchandises sont basées sur les douanes puisqu'elles sont compilées à partir des documents d'importation et d'exportation administratifs de l'ASFC. Statistique Canada est un partenaire à part entière de l'ASFC lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les statistiques commerciales soient précises et complètes. Les deux organismes ont signé un protocole d'entente en 1993 qui reconnaît leurs responsabilités communes concernant la qualité et l'exactitude des statistiques commerciales.

***Vérification de l'observation***

L'ASFC est chargée d'assurer l'observation dans deux secteurs : la protection de la frontière canadienne et l'administration des données commerciales et des recettes du Canada. La vérification de l'observation à la frontière peut être effectuée en analysant l'information fournie lors de la déclaration et de l'examen matériel des marchandises avant leur mainlevée au Canada. Plus tard, lorsque les marchandises sont déclarées en détail et lorsque les droits et taxes sont payés pour les marchandises importées, l'ASFC peut vérifier le niveau d'observation par exemple de la *Loi sur les douanes*, du *Tarif des douanes*, de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), de la *Loi sur les statistiques* et les règlements connexes en ce qui a trait à l'importation des marchandises.

La **Vérification touchant les programmes multiples** cible les livres de tous les importateurs durant une période donnée et permet d'évaluer le niveau d'observation des données commerciales et des programmes de l'ASFC qui visent les échantillons sélectionnés.

La **Vérification touchant les programmes uniques** cible une marchandise ou un point en particulier et permet d'évaluer le niveau d'observation des données commerciales et d'un ou de plusieurs programme(s) de l'ASFC spécifique(s).

**RSAP**

Le Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP) est un régime de sanctions au civil qui encourage l'observation des lois appliquées par l'ASFC en ayant recours à l'imposition de sanctions pécuniaires. Le RSAP est un système de sanctions pécuniaires qui permet de traiter l'inobservation des exigences législatives, réglementaires ou du programme de l'ASFC. Le RSAP permet d'imposer des sanctions pécuniaires proportionnelles au type, à la fréquence et à la gravité de l'infraction. La plupart des sanctions sont imposées graduellement et tiennent compte des antécédents du client en matière d'observation. Quiconque se livre à l'importation ou à l'exportation de marchandises et ne se conforme pas aux exigences de la législation de l'ASFC peut se voir imposer une pénalité RSAP. Ce régime ne vise pas les entreprises qui se conforment aux exigences et aux règlements de l'ASFC. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le RSAP, y compris les infractions, veuillez consulter le site Web de l'ASFC à l'adresse suivante :
http://www.cbsa.gc.ca/menu-fra.html

***Notre engagement permanent à l'égard des entreprises***

Sur place, il y aura des discussions fréquentes entre l'agent de vérification de l'observation et votre personnel. Ils en profiteront pour discuter de leurs constatations, pour confirmer des faits, obtenir des renseignements supplémentaires et traiter des questions qui peuvent être réglées de façon informelle et rapide. L'ASFC vous aidera à acquérir les connaissances dont vous avez besoin pour mener vos affaires au Canada et à l'étranger en vous fournissant :

☑ des explications relatives aux décisions;
☑ des renseignements sur un large éventail d'options et de droits dont peut bénéficier votre entreprise; et
☑ des renseignements sur les données commerciales disponibles de Statistique Canada.

***Quel est le processus de notification?***

Avec cette brochure, vous recevrez une notification par écrit vous informant qu'une vérification de l'observation commerciale sur place est prévue. Sous peu, des agents de la vérification de l'observation communiqueront avec vous pour vous demander des renseignements sur vos systèmes, sur vos activités d'importation et tout autre renseignement pertinent. Avant notre arrivée, vous recevrez une confirmation des détails et des dates de la vérification. De plus, nous serons à votre disposition pour vous rencontrer, vous et votre personnel, pendant la réunion d'ouverture et répondre à toute question que vous pourriez avoir. La participation de votre courtier en douane ou de tout autre prestataire de services à tout moment durant le processus de vérification reste votre privilège. Votre participation et votre aide active à cette étape nous permettront de planifier notre travail d'une manière réaliste en perturbant le moins possible vos activités.

***Quelle est la portée de la vérification?***

La vérification sur place peut comprendre deux éléments principaux :

**1 QUESTIONNAIRE D'EXAMEN DES SYSTÈMES**
Pour documenter vos systèmes et procédures comptables relatifs aux activités d'importation et d'exportation.

**2 OBSERVATION DU PROGRAMME**
Pour évaluer votre observation de diverses exigences relatives à l'ASFC, y compris la déclaration des marchandises.

Voir page 3

***Que vérifierons-nous?***

Vous trouverez ci-après certains éléments qui peuvent être examinés durant une vérification sur place :

- le classement des marchandises en vertu du *Tarif des douanes;*
- les documents justificatifs appropriés pour les règles de l'origine; (vérification auprès de l'exportateur)
- le traitement tarifaire;
- la valeur en douane;
- la TPS et la taxe d'accise sur les marchandises importées;
- les droits antidumping et compensateurs en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation;*
- les réaffectations;
- l'utilisation ultime et les utilisateurs ultimes;
- le report de droits;
- les rapports, mainlevées, déclarations, paiements et rajustements;
- les exigences pertinentes d'autres ministères, comme les licences;
- les exigences de Statistique Canada à l'égard des données commerciales.

**DOCUMENTS SOURCES TYPES EXAMINÉS DURANT UNE VÉRIFICATION DES PROGRAMMES COMMERCIAUX :**

- **Bons d'achat**
- **Factures**
- **Connaissements**
- **Documents de contrôle du fret**
- **Bons de réception**
- **Bordereaux d'emballage**
- **Dossiers d'inventaire**
- **Liste des vendeurs**
- **Certificats d'origine**
- **Rapports sur les marchandises en trop ou en moins**
- **Liste des comptes créditeurs**
- **Écritures de journal**
- **Chèques annulés**
- **Dossiers de correspondance relatifs aux importations**
- **Traites bancaires**
- **Grand livre général et balance de vérification**
- **États financiers**
- **Documents de déclaration des douanes**

***QUELLES SONT LES PROCÉDURES?***

**1 QUESTIONNAIRE D'EXAMEN DES SYSTÈMES**

Dans la plupart des vérifications, nous documenterons vos systèmes et procédures, en ce qui a trait aux importations et aux exportations, afin de déterminer de quelle façon les renseignements de l'ASFC sont tenus à jour. Cela comprend l'identification des liens systémiques entre les divers systèmes comptables étant en rapport avec la déclaration des marchandises à l'ASFC. Nos agents consulteront des responsables de votre entreprise tout au long de cette partie de la vérification.

**Procédures générales :**

- Examiner et documenter les systèmes et les procédures relatifs au traitement des importations.

- Examiner le processus et les liens systémiques pour vérifier que toutes les transactions d'importation sont déclarées et déclarées en détail à l'ASFC.

Les systèmes vérifiés sont habituellement, mais sans s'y limiter, les systèmes de réception, comptables (p. ex. grand livre général, comptes débiteurs, comptes créditeurs, fichiers d'établissement des prix, etc.) et les systèmes utilisés pour communiquer l'information à l'ASFC.

**2 OBSERVATION DU PROGRAMME**

L'ASFC déterminera votre niveau d'observation courant des exigences d'importation.

**Procédures générales :**

- Effectuer une analyse complète du grand livre général, y compris les demandes d'information visant certains comptes.
- Déterminer les documents à vérifier (suite à l'examen du système).
- Sélectionner un échantillon représentatif.
- Vérifier que les documents sélectionnés ont été correctement déclarés et déclarés en détail avec précision.
- Vérifier l'observation d'un ou plusieurs programmes commerciaux appropriés.
- Vérifier l'observation des exigences à l'égard des données commerciales de Statistique Canada.
- Rapport sur l'observation.

***Inobservation***

Si une inobservation est constatée, vous recevrez un résumé des erreurs ainsi que les exigences et les recommandations pour vous aider à y remédier et à respecter les exigences législatives. Un processus de règlement des différends est à votre disposition si vous n'êtes pas d'accord avec nos exigences.

***Confidentialité***

**Paragraphe 107(2) de la *Loi sur les douanes* :**

Interdiction – fournitures ou utilisation d'un renseignement douanier – sauf autorisation prévue au présent article, il est interdit à quiconque d'accomplir sciemment l'un ou l'autre des actes suivants :

a) fournir à quiconque un renseignement douanier ou permettre qu'un tel renseignement soit fourni;

b) permettre à quiconque d'avoir accès à un renseignement douanier;

c) utiliser un renseignement douanier.

***Communication complète de renseignements***

Vous recevrez une copie du rapport de vérification provisoire qui vous expliquera les objectifs, procédures, constatations, exigences et recommandations de la vérification. Vous aurez la possibilité de répondre à ces constatations et le rapport de vérification final fera état de vos observations.

# LIENS IMPORTANTS PRIS EN COMPTE PAR L'ASFC

## Liens relatifs à la quantité

Un client doit tenir compte de l'ensemble de ses activités pour déterminer la population totale des transactions qui doivent être examinées par son service douanier interne ou prestataire de services. Il doit revoir l'ensemble de ses opérations pour déterminer les mouvements de toutes les marchandises et établir un organigramme de toutes les variations. Il peut être avantageux de consulter d'autres succursales pour s'assurer que l'organigramme fait état de toutes les situations rares ou inhabituelles. Toutes les marchandises arrivent-elles à une seule adresse de l'entreprise et en partent-elles? Un seul système de la section collecte-t-il la totalité de la population des transactions aux fins de l'ASFC? Quels renseignements proviennent du système de réception, à l'intention du service douanier interne ou du prestataire de services? Comment les marchandises en moins ou en trop sont-elles déclarées?

## Liens financiers

Chaque client doit examiner ses divers secteurs d'activité en détail afin de déterminer tous les renseignements qui peuvent être nécessaires. Cela comprend les redevances imposables, les aides ou les coûts de transport associés aux marchandises importées. Ces renseignements peuvent être soit liés ou envoyés directement au service douanier ou au prestataire de services.

## Liens relatifs à la source

Chaque transaction doit être classée comme intérieure ou importée. Un client doit examiner ses systèmes pour établir où il pourrait le mieux appliquer ces renseignements sur les sources et la façon de communiquer ces renseignements aux services des douanes. Par exemple, il peut être demandé au système de « signaler » des expéditions douanières relatives à certains fournisseurs; par les factures ou par le bordereau d'emballage au point de réception ou cela peut être ajouté aux renseignements relatifs au bon de commande lorsque les documents de réception sont appareillés. Le signalement utilisé pour chaque client dépendra d'une analyse de ses opérations pour déterminer ce qui permettra d'obtenir des résultats fiables et cohérents.

## Liens relatifs aux communications

Des stratégies de communication doivent être élaborées pour s'assurer que les exigences relatives aux données commerciales d'autres secteurs d'activité de l'entreprise qui peuvent nuire à l'intégrité de ses liens systémiques douaniers soient parfaitement connues, par exemple :

- communication avec le prestataire de services;
- manuel des procédures internes;
- contrats avec d'autres entreprises;
- expertise visant des produits techniques aux fins du classement;
- échanges d'informations sur de nouveaux produits; et
- connaissance des exigences douanières par tous les gestionnaires et l'ensemble du personnel.

**Veuillez noter que les renseignements contenus dans ce document sont fournis à titre d’information générale. Il est important de noter que chaque vérification est unique et, qu’un plus ou moins grand nombre de documents ou de renseignements peuvent être demandés et vérifiés, au besoin.**
**Pour de plus amples renseignements sur le processus de vérification sur place de l’ASFC, veuillez communiquer avec :**
**Agent de vérification de l’observation :**

**Téléphone :** **Date :**

**Télécopieur :**